

DECISION DU MAIRE

N°253

DATE

10 mars 2026

Décision relative à la signature d'une convention avec l'association Raid Aventure Organisation, dans le cadre de la mise en place d'un séjour à destination de jeunes pisciacais

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire, et notamment son 4^{ème} alinéa,

Vu le budget communal et les financements pour la cité éducative,

Considérant que l'association Raid Aventure Organisation va accueillir sur son site de Dreux, 24 jeunes de 12 à 17 ans, du 27 juillet 2026 au 31 juillet 2026,

Considérant qu'il convient de signer le contrat de l'association Raid Aventure Organisation avec la Ville de Poissy,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes du contrat de l'association Raid Aventure Organisation avec la Ville de Poissy.

Article 2 :

De préciser que la convention est conclue pour une durée de 5 jours, à compter du 27 juillet 2026.

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue moyennant le versement de la somme de 9 132.08 € TTC.

Article 4 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents avec l'association Raid Aventure Organisation, dont le siège social est situé Domaine de Comteville, Chemin de Comteville, 28100 Dreux.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 12/03/2026